

Pollution de l'eau de Bolbec

Le droit de savoir !

Le 23 juillet dernier le Préfet de Seine-Maritime a annoncé une **contamination majeure des ressources en eau potable émanant de deux captages de Bolbec, desservant 20 000 personnes**, par la N-Nitrosomorpholine, cancérigène probable.

Les écologistes ont dénoncé, dès le 24 juillet, **la gravité de cette contamination dont ORIL Industrie**, appartenant au groupe Servier, s'est rendue responsable, avant que le communiqué du 26 juillet de la Ministre de tutelle fasse réagir les médias locaux et nationaux et l'entreprise, qui dit assumer la responsabilité de la catastrophe¹. La Ministre demandait notamment que, dans les 3 semaines, une étude soit réalisée sur les sols des usines ORIL, reconnues comme responsables de cette pollution, ainsi que sur la nappe phréatique.

Pluie de réactions, et maintenant ?

Qu'en est-il aujourd'hui ? Un mois après cette annonce et cette demande, l'entreprise Oril a repris son activité, les solutions n'existent pas et le diagnostic reste grandement insuffisant. Nous voulons aujourd'hui rappeler les responsables, entreprises, collectivités, Etat, à leur devoir de préservation, de réparation, et d'information sur cette catastrophe sanitaire.

Car les questions sont légitimes et nombreuses :

- **Depuis quand le captage est-il pollué ?** Depuis quand l'industriel ORIL, qui annonce aujourd'hui bannir la nitrosamine de sa production à grand renfort de moyens et en un temps record¹, utilise-t-il cette substance dans sa production? Des problèmes de pollution sont pourtant déjà notés en 2003 sur la base de données ministérielle des sites et sols pollués².

- Par ailleurs, ORIL industrie dispose de **deux sites** industriels : l'un à Bolbec et l'autre dans la commune voisine de Baclair : **quels sont les rejets liquides et gazeux de ces deux sites**, leurs concentrations respectives en N-Nitrosomorpholine, en qualité et en quantité, et leur destination ?

- **Il y a dix ans un projet de conduite d'évitement devait emmener les rejets industriels de Bolbec directement en Seine**, pour 3M €, comme indiqué dans le rapport d'examen du projet de SAGE de la Vallée du Commerce de 2002, fait par le **Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM, page 17)**³. Pourquoi cela n'a pas été fait. Pourquoi n'a-t-on pas pu éviter la catastrophe vécue par les habitants de la zone aujourd'hui?

Ce même rapport pointe dans ses conclusions **l'insuffisance du suivi de la qualité chimique de la ressource en eau** (page 19). Pourquoi?

- **Quel est le niveau de contamination de la ressource en eau de Bolbec ?** Les habitants concernés sont en droit de connaître les résultats des analyses qui ont déclenché les mesures de restrictions des usages de l'eau du robinet. Ceux-ci pourraient être comparés aux **normes** ou projets de normes dans des Etats américains, en Allemagne ou aux Pays-Bas, qui varient de 10 ou 100 ng/l pour les nitrosamines dont fait partie la N-Nitrosomorpholine retrouvée à Bolbec⁴.

- **Quand la distribution d'une eau de qualité potable sera-t-elle rétablie à Bolbec**, par mobilisation de ressources en eau plus lointaines ? Quel est le coût des travaux, quel est le coût de la distribution d'eau en bouteilles, pour combien de temps durera-t-elle, et qui va prendre en charge ces dépenses ? On peut rappeler que **l'article 4 de la charte de l'environnement adossée à la Constitution** stipule que « toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement ».

Voilà des questions que les habitants concernés sont en droit de se poser !

D'autres ressources en eau sont-elles concernées par ce type de catastrophe ? Notre territoire paye chaque année un prix plus fort en pollutions aux pesticides et pollutions industrielles. Or la limite est atteinte et l'inaction affligeante ! La responsabilité des pollueurs, des collectivités et de l'Etat doit être totale, parce que nous atteignons le point de non retour !

Laetitia Sanchez
Secrétaire régionale EELV-Haute-Normandie

Jean-Louis Michaux
Secrétaire du Comité local EELV6Caux Seine

--

Contact presse : EUROPE ECOLOGIE LES VERTS HAUTE-NORMANDIE - ecologie.hn@wanadoo.fr

¹ Paris-Normandie 26/07 et suiv., Communiqué D. Batho, MEDDE du 26/07, Le Monde du 28/07, La Croix du 9/08...

² Fiche BASOL, voir : http://basol.environnement.gouv.fr/fiche.php?page=4&index_sp=

³ Rapport BRMG Commerce, voir : www.brgm.fr/Rapport?code=RP-51682-FR

⁴ Extraits : "the US Department of Health and Human Services in 2005 determined the 1-in-a-million cancer risk level with lifetime consumption of drinking water to be **0.7 ng/l**; for other nitrosamines the values lie in the range **0.2-16 ng/l** (...) while in the Netherlands, Germany and some US states, (provisional) guideline or action levels of **10 ng/l** have been proposed or specified for NDMA."